

RAPPORT N° 92/3-19
au Conseil Municipal

OBJET

DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER DE COMMUNE PRIMA

PROGRAMMATION DES ACTIONS POUR 1992

La programmation des actions à mener en 1992 sur Commune Prima s'inscrit dans la continuité de la procédure de Développement Social de Quartier mise en place depuis un peu plus d'un an.

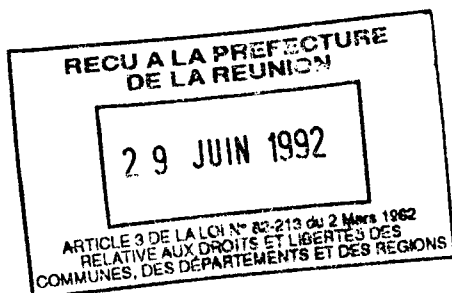
Outre les investissements nécessaires en études pour cerner techniquement les caractéristiques du site (Schéma d'Aménagement, enquête sociale pour le relogement, expertise sur le bâti de la Cité Papillon), et la programmation de constructions de locaux pour mettre en place des activités concernant la collectivité (local associatif, salle du C.A.S.E., espaces extérieurs de la Maison de la Petite Enfance, local de formation, préau couvert à l'Ecole), l'essentiel des actions financées au titre du D.S.Q. 1990-1991 a concerné la participation des groupes d'habitants (regroupés ou non derrière des structures organisées) à des projets reflétant les besoins des personnes ciblées (intégration sociale, insertion économique, pédagogie socio-éducative, animation, etc...).

En ce qui concerne la programmation 1992, l'option retenue prend en compte le fait que l'intervention de l'aménageur retenu pour l'opération d'aménagement et de construction ne sera effective qu'à partir de 1993, reportant ainsi la mobilisation des financements D.S.Q. pour des actions complémentaires.

Je vous demande :

- d'approuver le programme d'actions de l'opération pour 1992 (crédits prévus au Chapitre 904 - Article 232-228 du Budget) ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions prévues au programme de financement auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/3-19
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 juin 1992

OBJET

DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER DE COMMUNE PRIMA

PROGRAMMATION DES ACTIONS POUR 1992

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/3-19 du Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, Adjoint, présenté au nom des Commissions Urbanisme, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

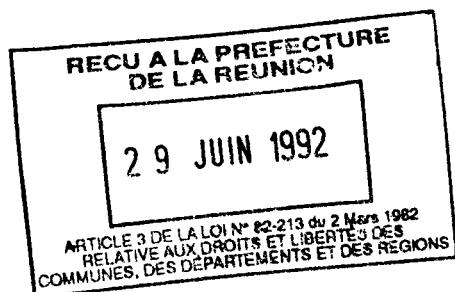
ARTICLE 1

Approuve le programme d'actions (joint en annexe) de Développement Social du Quartier de Commune Prima pour 1992.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager ces actions (crédits prévus au Chapitre 904 - Article 232-228 du Budget), et à solliciter les subventions y afférentes auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 1992



ANNEXE AU RAPPORT N° 92/3-19
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 juin 1992

DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER DE COMMUNE PRIMA
PROGRAMMATION DES ACTIONS POUR 1992

* ACTIONS PROGRAMMEES COUTS TOTAUX ESTIMATIFS

INVESTISSEMENT

* Equipe opérationnelle (confer la fiche ci-annexée)	500 000 F
* Création Mezzanine M.P.E.	25 000 F
* Structuration C.A.S.E. (matériel / mobilier)	15 000 F
* Eclairage Plateau Vert	200 000 F

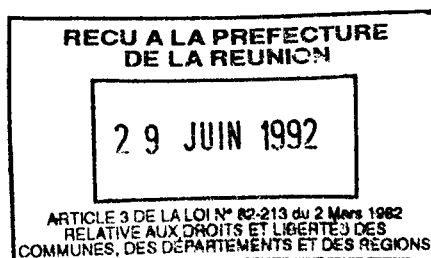
FONCTIONNEMENT

* Communication projet aménagement	50 000 F
* Animation globale (confer la fiche ci-annexée)	300 000 F

1 090 000 F

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 20 juin 1992
et annexé à la Délibération n° 92/3-19

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



VILLE DE SAINT-DENIS

D.S.Q. PRIMA - FICHE PROJET 1992

EQUIPE OPERATIONNELLE

N° 01/92

NATURE DE L'ACTION

- Moyens de fonctionnement de l'opération de Développement Social du Quartier.

LOCALISATION

- Commune Prima.

DESCRIPTION

- Chef de projet,
- secrétariat,
- stagiaires ou vacataires éventuels.

FINANCEMENT

- Partenaires financiers du D.S.Q. sur l'enveloppe "Equipe Opérationnelle, de 500 000 F.

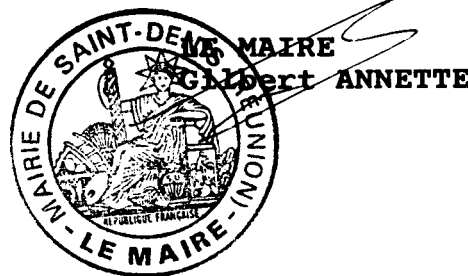
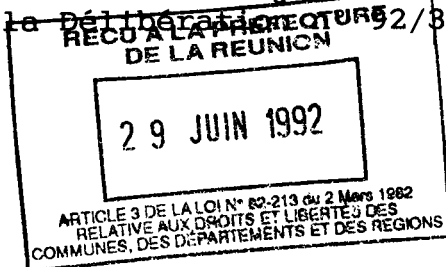
ETAT D'AVANCEMENT

- Possibilité d'embaucher, courant 1992, un Agent de Développement Economique.

PARTENAIRES

- Etat et collectivités territoriales (en fonction de la répartition des financements.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 20 juin 1992
et annexé à la Délibération n° 92/8-19



VILLE DE SAINT-DENIS

D.S.Q. PRIMA - FICHE PROJET 1992

ANIMATION GLOBALE

N° 06/92

NATURE DE L'ACTION

- Enveloppe financière de fonctionnement permettant de répondre à des projets non encore identifiés, impulsant ou continuant des actions collectives s'inscrivant dans la politique de Développement.

LOCALISATION

- En fonction des demandes jugées intéressantes (structure : C.A.S.E., Ecole, Association / groupe non structuré : initiative d'habitants).

DESCRIPTION

- Pour les actions déjà ciblées :

- * Création d'un atelier de couture,
- * actions pour le suivi scolaire des jeunes en difficulté,
- * informations d'éducation sexuelle,
- * prolongement du chantier humanitaire à Madagascar,
- * formation pour le personnel (C.A.S.E., Associations...).

FINANCEMENT

- Financements D.S.Q. complémentaires aux budgets des différents partenaires (C.A.S.E., Ecole, Associations).
- Proposition d'un montant de 300 000 F.

ETAT D'AVANCEMENT

- Devis réalisés pour certaines demandes,
- actions programmées dans la continuité du travail des années 1990 / 1991.

PARTENAIRES

- Tous les partenaires du quartier (C.A.S.E., Ecole, Associations, services de la Mairie...) et les groupes d'habitants non structurés.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 20 juin 1992
et annexé à la DÉLIBÉRATION N° 92/3-19

